

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil Communautaire  
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

Séance du 13 octobre 2022

5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 07 octobre 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Mireille NOGUET a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	35
VOTANTS	43

CONVOCAATION

Datée	Du 07/10/22
Affichée	du 07/10/22

OBJET

Demande de contribution au dispositif OCM du commerce et de l'artisanat porté par le PETR Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche

**Étaient présents** : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

**Pouvoirs** :

Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à François BRIZARD  
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Michel MAROT a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET  
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

**Représentés** : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE  
Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

**Absents excusés** :

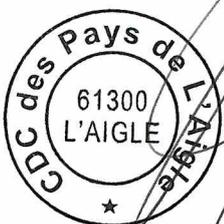
Nathalie RIBAUT  
Nadège TROUILLET  
Hubert GORET  
Jacky DE TAEVERNIER

**Absents** :

Serge GODARD  
Marie-Odile TAVERNIER  
Pascal SUARD  
Maïté GRANDCLÈRE  
Fleur GOSSELIN  
Isabelle DUVAL de LAGUIERCE  
François HUREL  
Fabrice GLORIA

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22  
Publié en ligne le 19/10/22  
Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER



Monsieur VAN-HOORNE, Vice-Président délégué à l'Economie, expose aux membres du Conseil que le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) porte et anime une Opération Collective de Modernisation (OCM) du commerce et de l'artisanat depuis fin 2017. Ce dispositif permet d'aider les investissements des commerçants et artisans du territoire avec un taux d'aide de 20 % plafonné à 10 000 €.

A ce jour et sur l'ensemble des trois CdC du P2AO, 222 dossiers d'entreprises ont été acceptés représentant un montant de subventions accordées de 836 975 € soit un taux d'aide moyen de 15 %. En ce qui concerne la CdC des Pays de L'Aigle, 67 dossiers portés par des commerçants et des artisans du territoire ont été retenus, pour un montant total de travaux éligibles de 2 102 661 € HT, 268 829 € de subvention ont été accordés et 195 208 € ont été versés à ce jour. 8 dossiers ont été annulés ou ajournés, soit un montant de subvention non versé de 15 233 €.

La contribution des trois CdC (Argentan Intercom, Vallées d'Auge et du Merlerault et Pays de L'Aigle) a été calculée sur la base de 1 €/habitant et versée en deux fois, en 2017 et en 2018.

Le solde des crédits disponibles s'élevant à 37 229 € et afin de faire perdurer le dispositif sur les années 2022 et 2023 jusqu'à la prochaine contractualisation avec la Région, le PETR sollicite les trois CdC une seconde fois, à hauteur de 0,50 €/habitant/an.

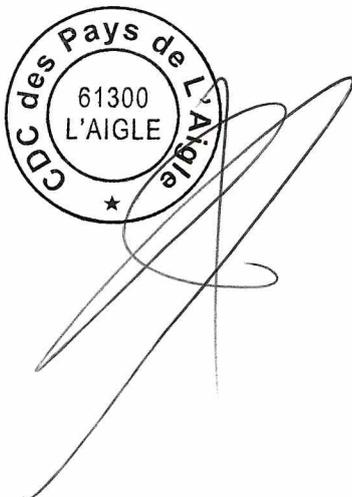
Le budget global de l'opération sera alors en 2022 le suivant :

Partenaires financiers	Montant participation au budget	
Région Normandie - Tranche 1	100 000 €	500 000 €
Région Normandie - Tranche 2	150 000 €	
Région Normandie - Tranche 3	250 000 €	
Les CDC du PETR - Tranche 1	78 344 €	116 021 €
Les CDC du PETR - Tranche 2 (2022)	37 677 €	
Département de l'Orne - Tranche 1	39 172 €	78 344 €
Département de l'Orne - Tranche 2	39 172 €	
Etat FISAC	217 516 €	
<b>TOTAL</b>	<b>911 881 €</b>	

Pour l'année 2022, la contribution de la CdC des Pays de L'Aigle représente un montant de 13 181 €.

Acte reçu en Préfecture le 19/10/22  
 Publié en ligne le 19/10/22  
 Certifié exécutoire

Le Président,  
 Jean SELLIER



- Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2022-02-01, ci-après, du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche en date du 1<sup>er</sup> février 2022 relative à l'Opération Collective de Modernisation du commerce et de l'artisanat,
- Considérant l'avis favorable des Vice-Présidents,

**Le Conseil, après en avoir délibéré:**

- **OCTROIE** une contribution au dispositif OCM de 0,50 €/habitant qui sera versée en 2022 et 2023 au PETR Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche
- **DE DIRE** que les crédits seront prélevés au chapitre 65 des budgets 2022 et 2023

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

de réception en préfecture  
 061-200068468-20221013-2022-10-13-169-DE  
 Date de télétransmission : 19/10/2022  
 Date de réception préfecture : 19/10/2022